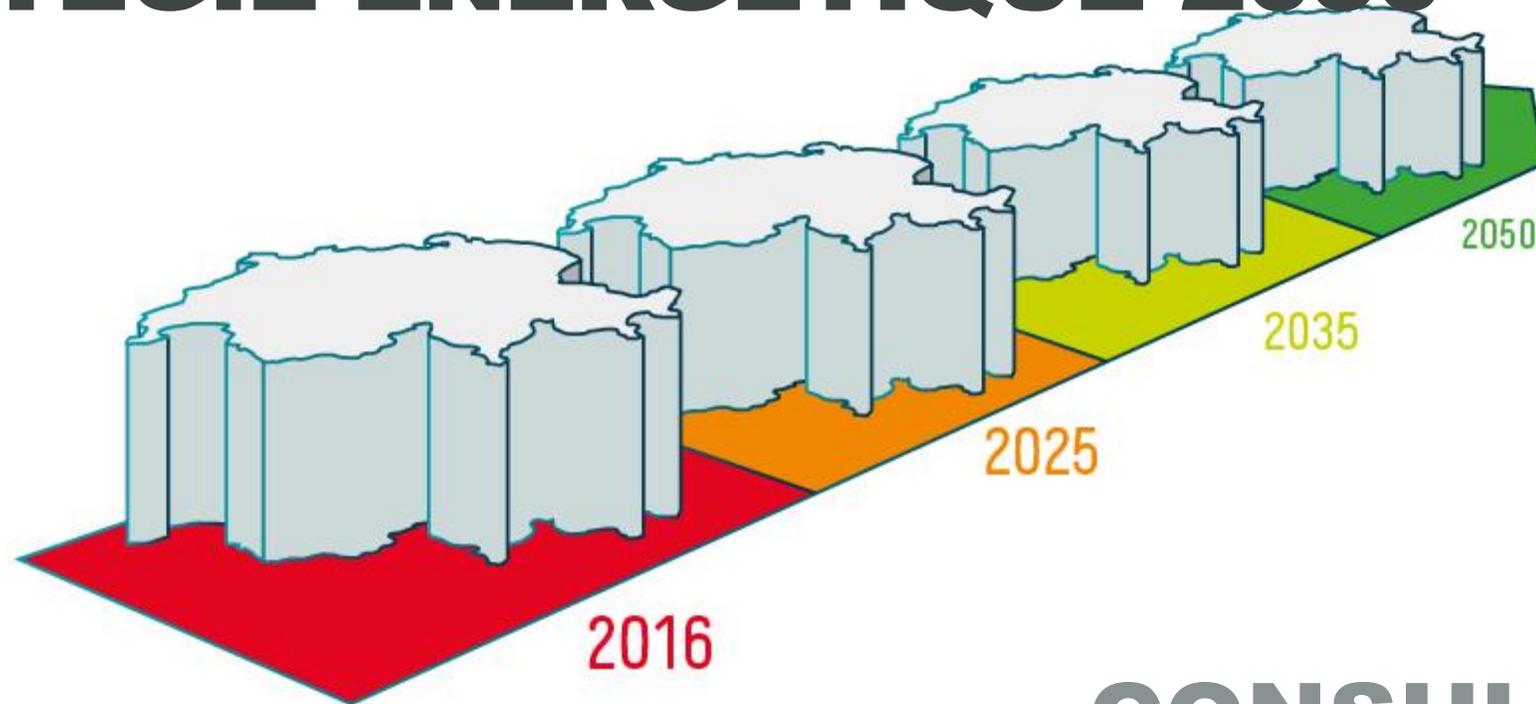




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE

PREMIER PAQUET DE MESURES DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050



CONSULTATION MODIFICATIONS D'ORDONNANCES



SOMMAIRE

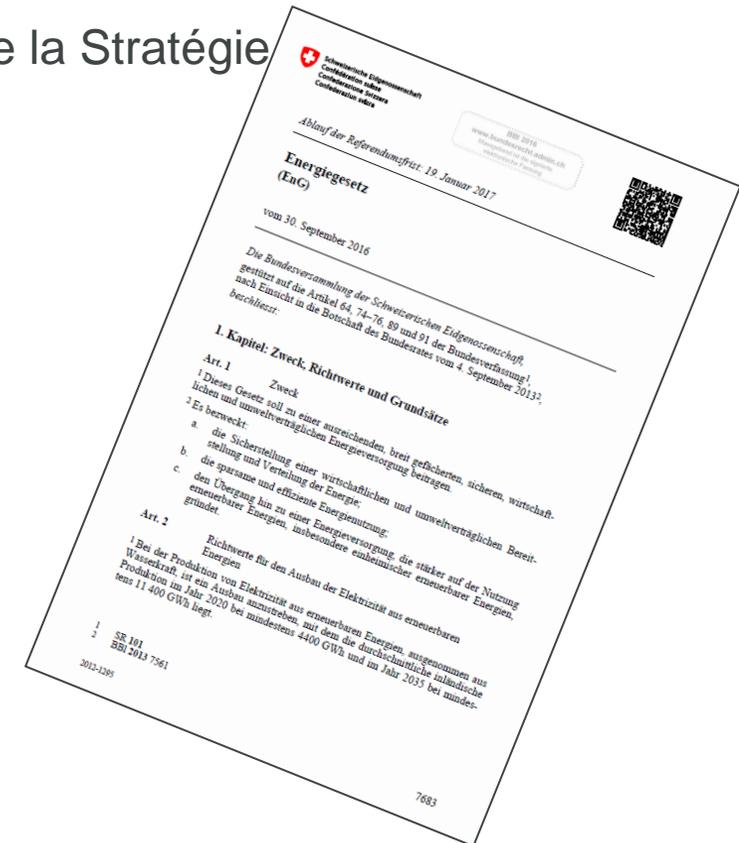
1. Remarques générales
2. Thèmes choisis parmi les projets d'ordonnances
 - a. Ordonnance sur l'énergie
 - b. Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables
 - c. Ordonnance sur le CO₂
 - d. Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité



PREMIER PAQUET DE MESURES DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050: DE QUOI S'AGIT-IL?

30 septembre 2016: le Parlement accepte le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050

- Révision complète de la loi sur l'énergie
- Révisions partielles d'autres lois fédérales, notamment:
 - Loi sur l'énergie nucléaire
 - Loi sur l'approvisionnement en électricité
 - Loi sur le CO₂
 - Loi sur l'aménagement du territoire
 - Loi sur le Tribunal fédéral
 - Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes

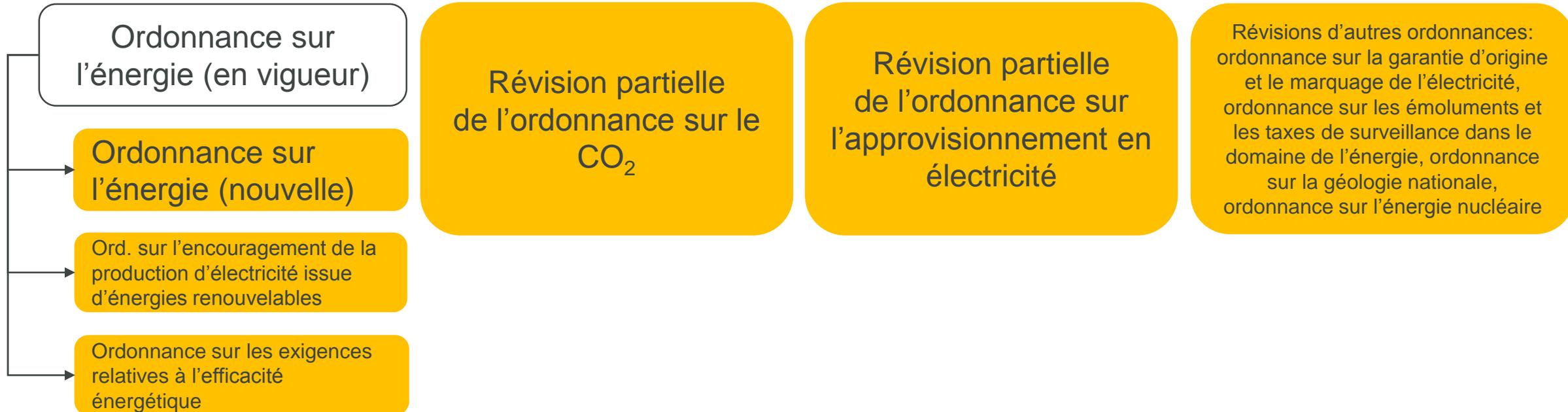




QUELLES ORDONNANCES SONT RÉVISÉES?

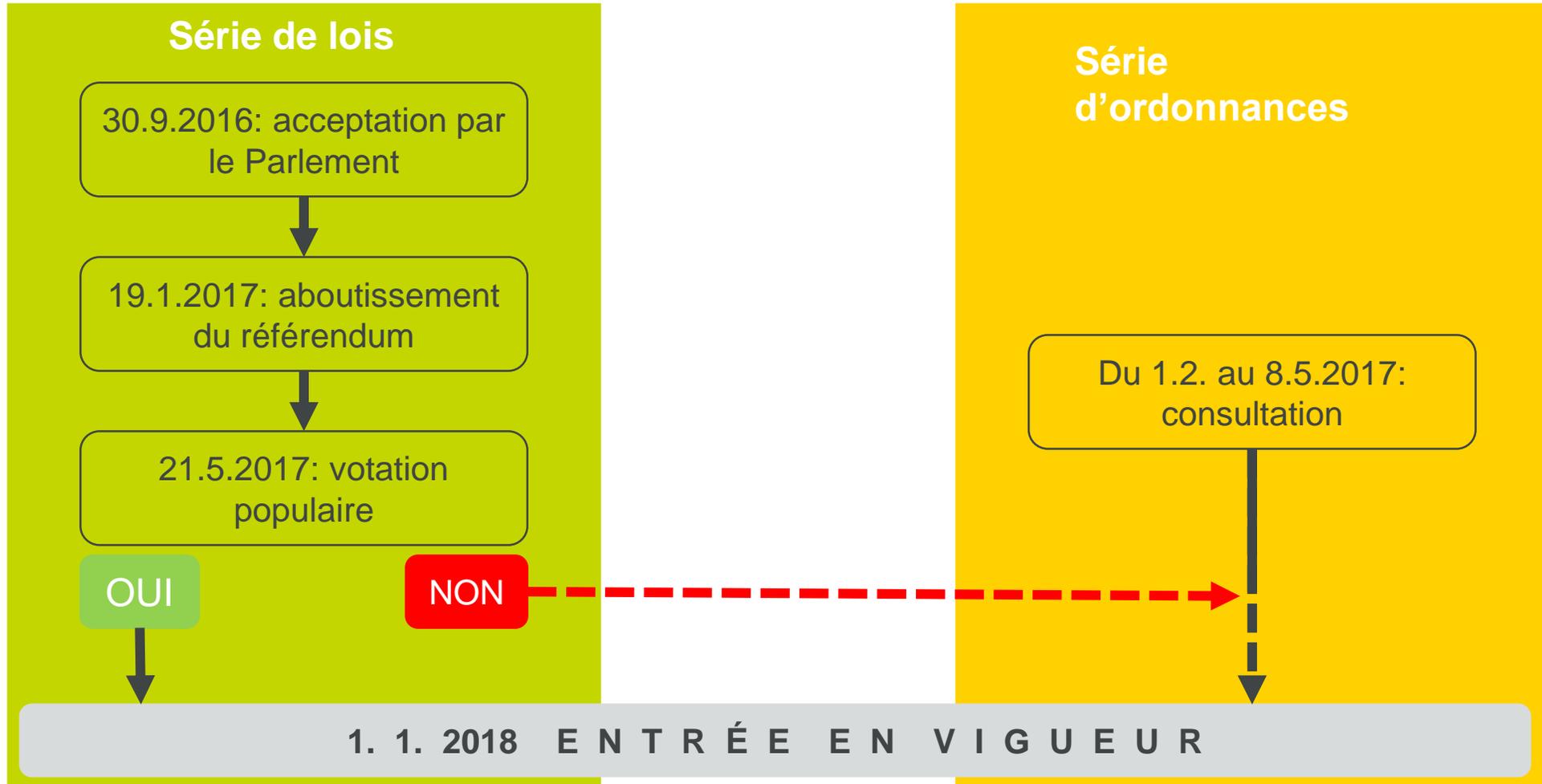
Révisions de lois du Parlement

► Adaptations nécessaires à l'échelon de l'ordonnance





LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN DÉPIT DE LA VOTATION RÉFÉRENDAIRE





ORDONNANCE SUR L'ÉNERGIE 1/4

ÉNERGIES RENOUVELABLES: INTÉRÊT NATIONAL

Loi sur l'énergie: à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance, les installations sont réputées d'intérêt national

Ordonnance sur l'énergie:

Installations hydroélectriques

nouvelles

existantes

Centrales à pompage-turbinage

Éoliennes

Production non contrôlable

Production \geq 20 GWh / an

Production \geq 10 GWh / an

Puissance \geq 100 MW

Production \geq 10 GWh / an

Production contrôlable

Production \geq 10 GWh / an

Production \geq 5 GWh / an



ORDONNANCE SUR L'ÉNERGIE 2/4

ÉNERGIES RENOUVELABLES: GRANDE HYDRAULIQUE (INSTALLATIONS > 10 MW)

Loi sur l'énergie:

- Encouragement pour les nouvelles installations ainsi que pour les agrandissements et les rénovations: contributions d'investissement
- Soutien des installations existantes: prime de marché pour l'électricité vendue à un prix inférieur à son coût de revient

Ordonnance sur l'énergie et ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables:

- Dispositions d'exécution
- Financement du fonds alimenté par le supplément: traitement privilégié pour la grande hydraulique par rapport à d'autres types d'utilisation (0,3 ct. sur les 2,3 ct. par kilowattheure du supplément perçu sur le réseau)



ORDONNANCE SUR L'ÉNERGIE 3/4

ÉNERGIES RENOUVELABLES: MARQUAGE DE L'ÉLECTRICITÉ

Loi sur l'énergie: fondements de la garantie d'origine et du marquage de l'électricité

Ordonnance sur l'énergie:

- Aujourd'hui: il est possible d'indiquer que le courant est issu d'«agents énergétiques non vérifiables»
- Nouveau: déclaration obligatoire intégrale avec des garanties d'origine
-> des garanties d'origine sont requises pour chaque kilowattheure d'électricité fourni



ORDONNANCE SUR L'ÉNERGIE 4/4

ÉNERGIES RENOUVELABLES: CONSOMMATION PROPRE

Loi sur l'énergie: cadre légal pour le regroupement dans le cadre de la consommation propre

Ordonnance sur l'énergie:

- Pratique déjà existante: des consommateurs finaux situés dans les environs d'une installation de production se regroupent dans le cadre de la consommation propre
- L'ordonnance sur l'énergie règle les responsabilités entre les propriétaires fonciers, les exploitants d'installation, les locataires et les preneurs à bail
- Protection des locataires et des preneurs à bail



ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ISSUE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES 1/2

ÉNERGIES RENOUVELABLES: ENCOURAGEMENT DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Loi sur l'énergie: le Conseil fédéral peut fixer des limites de puissance pour l'encouragement au moyen de la rétribution de l'injection et de la rétribution unique

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables:

- installations d'une puissance de 2 à 100 kW: rétribution unique
- installations d'une puissance supérieure à 100 kW (jusqu'à 50 MW): droit d'option entre rétribution de l'injection et rétribution unique



ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ISSUE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES 2/2

ÉNERGIES RENOUVELABLES: LISTE D'ATTENTE RPC POUR LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Loi sur l'énergie: aucune disposition

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables: le Conseil fédéral soumet deux variantes en consultation:

1. Priorité aux installations déjà construites
2. Réduction de la liste d'attente en fonction de la date d'annonce (comme jusqu'à présent)



ORDONNANCE SUR LE CO₂

PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉMISSIONS DES VÉHICULES

Loi sur le CO₂: valeurs-cibles 2020 pour les émissions de CO₂ des véhicules

- Voitures de tourisme: en moyenne 95 g de CO₂/km
- Voitures de livraison et tracteurs à sellette légers: en moyenne 147 g de CO₂/km

Ordonnance sur le CO₂: allègements pour les importateurs

- Introduction progressive: les valeurs-cibles doivent être *pleinement* respectées à partir de 2023 seulement
- Supercrédits: jusqu'en 2022, une surpondération des véhicules particulièrement efficaces est possible



ORDONNANCE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

SYSTÈMES DE MESURE INTELLIGENTS (SMART METERING)

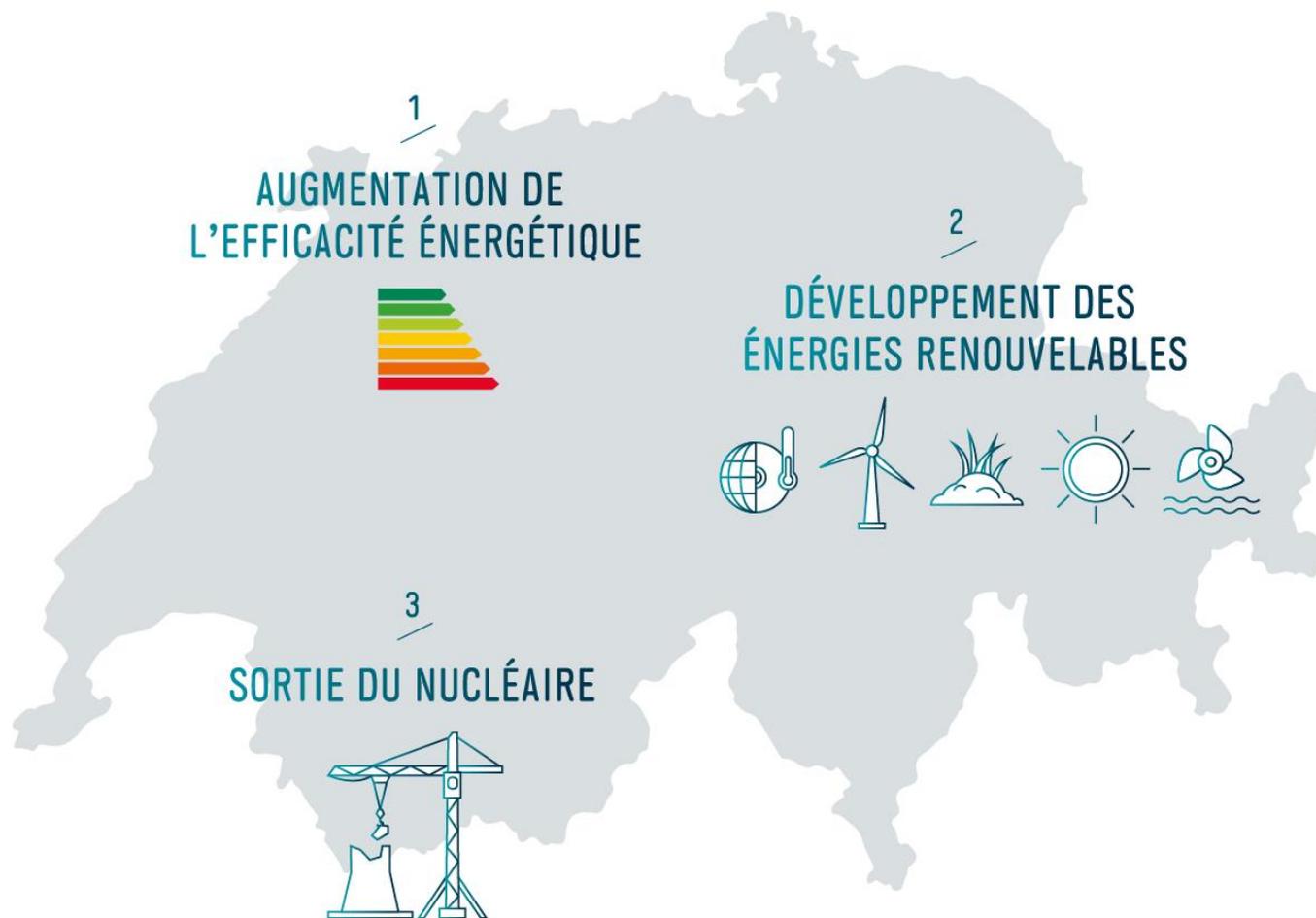
Loi sur l'approvisionnement en électricité: le Conseil fédéral peut émettre des prescriptions concernant l'introduction de compteurs intelligents

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité:

- Introduction généralisée de compteurs intelligents dans un délai de 7 ans
- Concrétisation des exigences techniques minimales
- Indication séparée dans la comptabilité analytique
- Dispositions sur la protection des données et prescriptions concernant la sécurité des données



AUTRES INFORMATIONS



STRATEGIEENERGETIQUE2050.CH
OFEN.ADMIN.CH